

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ERMENONVILLE LA GRANDE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU

La synthèse annuelle 2023 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00125243	Commune	ERMENONVILLE-LA-GRANDE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	mardi 07 janvier 2025 à 10h16
Installation	TTP 003910 TTP CHEMIN DE LUCON	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000004365 TTP CHEMIN DE LUCON	Type visite :	P1
Localisation exacte	lucon		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00131161

Référence laboratoire : LSE2412-17705

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888	0,192	µg/L		0,10		
------------------------	--------------	-------------	--	------	--	--

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	2,575	µg/L				
------------------------	-------	------	--	--	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00125243)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil SA (R417888) et de la valeur indicative de 0,9 µg/L pour le chlorothalonil 471811. Ces non-conformités n'entraînent pas de restriction de consommation de l'eau d'après l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Un suivi renforcé est mis en place pour le Chlorothalonil SA. Cette situation nécessite de mettre en œuvre un plan d'actions afin de rétablir la qualité de l'eau.

Chartres, le 29 janvier 2025

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA